

NÉGOCIATION SALARIALE

DES AVANCÉES CONCRÈTES

La dernière réunion de négociation s'est tenue le 12 février. La CFDT, qui a regagné sa représentativité suite aux élections du 5 février dernier, a pu participer à cette ultime réunion. Cette dernière a débuté par de nouvelles propositions de la direction. Dans un contexte défavorable (inflation tournant autour de 0%), **la CFDT ne s'est pas résignée** et a aussitôt fait de nouvelles propositions pour essayer d'améliorer ce qui pouvait encore l'être.

Nos propositions ont fait réfléchir la direction, qui a demandé une interruption de séance. Celle-ci a duré plus d'une heure, puis la direction a fait une ultime proposition, basée sur des **enveloppes globales de 1% pour chacune des catégories professionnelles** comme le demandait la CFDT.

Catégories Professionnelles	① Propositions direction en début de séance	② Propositions CFDT	③ Propositions finales direction
Ouvriers / Employés	<ul style="list-style-type: none"> AG : 0,68% si salaire ≤ 2025€ AG : 0,53% si salaire > 2025€ AI : 0,20% (mini 15€) 	<ul style="list-style-type: none"> AG : 0,83 % pour tous AI : 0,20 % 	<ul style="list-style-type: none"> AG : 0,70 % pour tous AI : 0,30 % (mini 20 €)
Agents de Maîtrise	<ul style="list-style-type: none"> AG : 0,44% AI : 0,36% (mini 0,36%) 	<ul style="list-style-type: none"> AG : 0,74 % AI : 0,46 % 	<ul style="list-style-type: none"> AG : 0,54 % AI : 0,46 % (mini 0,46 %)
Cadres	<ul style="list-style-type: none"> AI : 0,8% (mini 0,8 %) 	<ul style="list-style-type: none"> AI : 1,1% 	<ul style="list-style-type: none"> AI : 1 %

→ L'ancienneté est intégrée dans les augmentations générales (AG) : 0,28% pour les ouvriers/employés et 0,24% pour la maîtrise).

→ La CFDT souhaitait aussi que la part de ces AG dans l'enveloppe globale soit supérieure à celle des augmentations individuelles (AI) dont nous connaissons tous le caractère aléatoire.

↓ RÉACTIONS DE LA CFDT

En revenant dans le jeu des négociations, nous savons que nous ne renverserions pas la tendance en une seule réunion. C'est pourquoi nous avons agi avant tout pour aller chercher une enveloppe de 1% pour chaque catégorie professionnelle. Il est en effet essentiel pour la CFDT que les salariés reçoivent le meilleur retour de leur implication au quotidien. La direction nous a, semble-t-il, entendu.

Elle conditionne toutefois les futures négociations sur la reconnaissance du rôle des formateurs internes et sur une distribution plus équitable de la participation à la signature de cet accord.

LES ORGANISATIONS SYNDICALES ONT JUSQU'AU VENDREDI 19 FÉVRIER POUR ANNONCER SI ELLES SERONT SIGNATAIRES OU NON.

✓ QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La direction a également écouté la CFDT, qui a insisté pour qu'une négociation soit engagée au plus tôt sur la qualité de vie au travail (QVT).

Ce sujet essentiel devrait faire l'objet de création d'un groupe de travail, et cela quelle que soit l'issue de la négociation salariale.

Nous y reviendrons dans les prochaines semaines.